

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Bachelor en Arts Visuels		
Orientation	–		
Titre du module	Art-définition I		
Code	2AV14	AAV303743F26	
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 3		
Crédits ECTS	8		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module vise à l'inscription du travail dans un monde plus large, par l'apprentissage des manières de le montrer (son « exposition » i.e. littéralement la sortie de l'atelier) et le développement d'un langage sur son travail. Il s'agit d'être en mesure de révéler le contenu du travail par frottements, en le confrontant aux mondes des idées et de l'art élargis. Avec le concours des membres du corps enseignant, l'étudiant·e est poussé·e à tester des inscriptions possibles du travail dans des espaces professionnels qui peuvent varier selon les formats, et apprendre à adapter la parole aux contextes.		
Contenu et formes d'enseignement	Engagement d'un dialogue avec des professionnel·les et accrochage du travail lors de sessions critiques individuelles ou collectives avec un·e ou plusieurs membres du corps enseignant (12 périodes hebdomadaires).		
Formes d'évaluation et de validation	L'accrochage des pratiques et le dialogue au sujet du travail font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la note de 4 au minimum.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.		
Enseignant·e·s	Professeur·es et intervenant·es du BA Arts Visuels		

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	20 août 2026	Par	Stéphane Kropf